

Le BUDGET 2006 DE PLAINE COMMUNE

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière
du 15 décembre 2005



Conseil de Développement de Plaine Commune

Contribution du Conseil de Développement

Plan du document :

- Introduction
- Conditions d'élaboration de la contribution du Conseil de Développement
- Contribution du Conseil de Développement
 - *Suivi de nos propositions de 2005*
 - *Amélioration du processus en 2005*
 - *Propositions d'amélioration du processus en 2006*
 - *Contribution sur le contenu du projet de budget 2006*
- Annexe 1 : réunions consacrées au budget (2004 et 2005)
- Annexe 2 : contributions individuelles (5)
- Annexe 3 : Informations demandées

Introduction

Le Conseil de Développement a travaillé sur le projet de budget 2006 de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la saisine prévue dans la charte de fonctionnement de Plaine Commune du 17 octobre 2002 qui précise : « *le Conseil de Développement devra obligatoirement être consulté dans le cadre de l'élaboration budgétaire, annuellement* ».

Le rôle du Conseil de Développement n'intègre pas la dimension de la vérification des comptes de la Communauté d'Agglomération mais comporte en revanche la faculté de donner un avis sur les grandes orientations de Plaine Commune jusque dans leurs traductions budgétaires.

Rappels (budgets précédents)

Budget 2004

En janvier 2004, une présentation du budget 2004 avait été faite lors d'une assemblée plénière du Conseil de Développement.

Budget 2005

En septembre 2004, le Conseil de Développement a franchi, dans le cadre de l'examen du budget 2005, une étape supplémentaire, avec la constitution d'un groupe de travail et l'élaboration d'un avis formalisé.

Cet avis a été validé par l'assemblée plénière du 25 janvier 2005 et joint à la délibération du conseil communautaire qui a arrêté le budget 2005.

Conditions d'élaboration de la contribution du Conseil de Développement

Cette contribution a été formulée sur proposition du groupe de travail Budget constitué lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2004.

Le groupe de travail Budget est composé de 11 personnes issues des différentes familles composant le conseil :

Mesdames Mireille Boillot, Bénédicte Madelin, Martine Tiercelin,
Messieurs Christian Cardon, Serge Decombe, Bernard Gautier, Jacques Grossard
Pascal Lacroix, Jean-Loup Oge, Thierry Ruyer, Georges Saint-Louis Augustin.

Sept séances de travail ont eu lieu, auxquelles il faut ajouter trois communications en Assemblées Plénières, permettant ainsi aux membres du Conseil de Développement de s'approprier, de débattre et de rédiger la présente contribution.

Un budget s'appuie nécessairement sur le précédent. C'est pourquoi notre contribution sur le budget 2006 intègre la prise en compte de notre avis 2005, tant par les élus et l'administration que par le Conseil de Développement lui-même.

- **Contribution du Conseil de Développement sur le budget 2006 de Plaine Commune**

- **Suivi de nos propositions de 2005** *(en italique, notre avis 2005) :*

« Promouvoir une communauté d'agglomération solidaire implique de se donner les moyens, dans un budget communautaire, de faire profiter l'ensemble des villes du territoire des fruits du développement » ... « de façon prioritaire, en direction des populations les plus touchées par les difficultés économiques et sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Nous n'avons pas d'éléments chiffrés sur cet aspect du budget communautaire...

Les propositions du Conseil de Développement

1. Une démarche de budget participatif au niveau de Plaine Commune associant les habitants et acteurs du territoire à l'élaboration du budget 2006.

Pour l'instant, seule Saint-Denis s'est engagée dans une démarche de budget participatif. Elle a permis de réelle avancée sur la participation et la démocratie locale.

La nouvelle présentation faite pour le budget 2006 de Saint-Denis, apparaît comme trop globale, et ne permet plus qu'un débat général. Nous pensons que malgré les difficultés, il faut relancer la démarche à Saint-Denis et que les autres villes et la Communauté doivent s'en inspirer.

2. La création d'outils pédagogiques pour présenter le budget 2006 de Plaine Commune comportant des cartographies et des présentations qui seront élaborées, non plus par villes, mais par domaine, par priorité et à l'échelle du territoire. Elles feront apparaître les évolutions pour permettre la comparaison avec le budget réalisé 2004 et le budget prévisionnel de l'année 2005, les évolutions de la taxe professionnelle (industriels, tertiaires, commerces), depuis la création de Plaine Commune.

Nous n'avons pas reçu les documents souhaités, et nous n'en percevons pas les raisons. Ces documents et outils pédagogiques nous semblent indispensables à l'exercice de la démocratie, et tout particulièrement à une démarche de budget participatif.

En particulier, nous insistons sur une analyse plus détaillée des ressources en Taxe Professionnelle, selon les villes, et les types et tailles d'entreprise.

3. Une exigence démocratique prévoyant dans chaque projet les moyens pour la concertation des populations.

Le Vice-Président Didier Paillard avait soutenu ce point lors de la présentation au conseil Communautaire de notre avis sur le budget 2005. Nous espérons donc en trouver des traces concrètes dans le projet de budget 2006...

4. Un travail plus en amont (de juin à décembre) avec le Conseil de Développement pour que l'avis du conseil puisse alimenter la réflexion des instances communautaires et s'articule avec la mise en œuvre du budget participatif associant l'ensemble des populations et acteurs du territoire..

Incontestablement, il y a eu beaucoup d'améliorations. Une analyse plus fine figure dans le chapitre suivant (améliorations du processus en 2005).

5. La mise en place d'une structure de suivi de la mise en œuvre du budget 2005.

Ce travail reste à faire.

• Amélioration du processus en 2005

Tous les acteurs ont fait de réels efforts pour améliorer l'élaboration de notre contribution. Nous nous sommes réunis beaucoup plus tôt (cf. annexe 1), même si les réunions du premier semestre ont plus constitué des séances de formations au contenu et au processus d'élaboration d'un budget de collectivité territoriale, avec non seulement la présence de représentants de l'administration, au plus haut niveau, comme en 2004, mais également de la Vice-Présidente en charge du budget, pour nous apporter un angle plus « politique ».

Et pourtant, malgré ces réelles avancées, les membres du groupe de travail éprouvent une réelle insatisfaction.

Pour le budget 2006, nous n'avons pu travailler que sur le rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Aucun document chiffré n'a pu être examiné.

Nous n'avons pas toujours eu les documents demandés (budget « consolidé », analyse détaillée de la TPU).

Le Conseil de Développement n'est pas encore considéré comme un véritable acteur du processus d'élaboration du budget, mais comme un simple observateur. Dans une démarche de budget participatif que nous promouvons, les habitants ne doivent pas être uniquement informés (ce qui est déjà très bien) mais ils doivent devenir acteurs.

• Propositions d'amélioration du processus en 2006

Comme proposé en 2005, nous devons prendre une place d'acteur, et non plus d'observateur dans le processus d'élaboration du budget.

Nous ne négligeons pas les difficultés. L'élaboration d'un budget comporte nécessairement des contraintes calendaires fortes.

En ce qui nous concerne, il nous faudra absolument respecter les dates butoirs, et cela impactera le rythme de fonctionnement du Groupe de Travail, voire des plénières.

Mais cela engagera également les services de Plaine Commune à communiquer aux membres du Conseil de Développement les éléments nécessaires à l'élaboration d'un avis dans les temps impartis.

• Contribution sur le contenu du projet de budget 2006

Le rapport d'orientations budgétaire débattu au Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 fait apparaître une importante diminution des capacités d'investissement de la Communauté (*en italique, des extraits du rapport*).

« La reconstitution rapide d'un niveau d'épargne brute est donc prioritaire. Pour cela, cinq leviers ont été mis en évidence et discutés par les différentes instances de Plaine commune (G13, Bureau Communautaire, Conseil Communautaire) mais également par chacune des villes membres au travers des rencontres bilatérales Plaine Commune/villes qui se sont tenues au mois de septembre. »

Il s'agit de :

- *la réduction du volume d'investissements annuels*
- *la maîtrise des dépenses de gestion*
- *la hausse du taux de TPU à partir de 2006*
- *la réduction (ou suppression) de la dotation de solidarité communautaire*
- *le passage en fiscalité mixte (taux additionnels sur les ménages) »*

Le Conseil de Développement émet les remarques suivantes sur chacun des cinq leviers.

• 1/ sur la réduction des dépenses d'investissement.

« La communauté d'agglomération souhaite maintenir et conforter sa capacité d'investissement au double de celle des communes avant les transferts au regard de l'ampleur des besoins de notre territoire. »

Maintenir l'investissement à ce niveau est légitime, eu égard aux besoins du territoire. Mais l'ampleur de ces besoins est telle que les ressources de l'agglomération n'y suffiront pas.

Il conviendrait aussi de mieux investir, en donnant la priorité à ce qui aura un impact immédiat sur la vie des acteurs du territoire. L'amélioration de l'image de marque est bien sûr très souhaitable, mais peut-être moins prioritaire. Elle doit être adaptée aux moyens dont dispose la Communauté. Par exemple, l'aménagement des berges du canal sur Saint-Denis est un projet coûteux.

• 2/ sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

« L'objectif retenu pour le budget primitif 2006 est de contenir les dépenses de fonctionnement à hauteur de +4% des dépenses du budget voté en 2006 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). »

Nous manquons d'éléments pour apprécier ces 4%. Nous estimons indispensable, tant pour le Conseil de Développement que pour les élus et la population, de disposer d'un budget de fonctionnement consolidé villes+Communauté.

En l'état, nous ne pouvons valider nos hypothèses (absence de réduction dans les villes des services d'appuis, nécessairement générés par les transferts de compétence, etc.).

Nous ne pouvons que recommander d'examiner la possibilité de coopération/mutualisation entre les villes, y compris pour des activités non transférées.

- **3/ sur l'augmentation de la Taxe Professionnelle Unique**

«En revanche, en 2006 une hausse de la taxe professionnelle unique interviendra. On sait cependant d'ores et déjà que l'impact de cette hausse de taux sera fortement amoindri du fait de la réforme prévue sur la TP »

S'il est normal que les entreprises du territoire contribuent au financement des infrastructures dont elles bénéficieront, une partie du Conseil de Développement craint un effet négatif sur le développement économique et social du territoire (notamment pour les artisans, professions libérales, TPE et PME qui pourraient partir ou celles qui hésiteraient à venir s'installer sur Plaine Commune).

Il faut néanmoins prendre en compte les projets de l'Etat, qui entraîneraient la réduction des recettes de Taxe Professionnelle et les réserves qu'elles suscitent (voir position de l'Association des Maires de France).

- **4/ sur la réduction (ou la suppression) du reversement aux villes « dotation de solidarité communautaire »**

«De plus, une réduction progressive du montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) sera entamée en concertation avec ces dernières. »

...

«De plus, la baisse de l'enveloppe consacrée à la DSC de -12,5% (première étape d'une réduction de la DSC de moitié sur 4 ans)... »

La création de la Communauté a été soutenue par l'Etat, notamment par une Dotation Générale de Fonctionnement. Il a été décidé alors d'en reverser l'essentiel aux villes (la Communauté avait alors peu de compétences, peu de besoins). Mais désormais, cet argent destiné à la Communauté devrait lui revenir, au regard des compétences importantes déléguées par les villes et des investissements réalisés par elle dans les villes. Bien sur, il faut procéder par étape, afin d'éviter de mettre les budgets municipaux en danger, et en ce sens, la proposition de réduire sur 4 ans nous semble raisonnable. En revanche, nous pensons qu'au-delà de ces quatre années, il faudra aller vers la suppression totale de ce reversement.

- **5/ sur le passage en fiscalité mixte (création d'une taxe spécifique pour la Communauté sur la taxe d'habitation)**

«D'ores et déjà, on peut mentionner que le recours à la fiscalité mixte n'est pas envisagé »

La Communauté est souvent perçue comme une superstructure supplémentaire. Conforter cette perception par l'ajout d'une colonne supplémentaire sur la feuille de la taxe d'habitation serait maladroit ; de plus, cet impôt non progressif n'est pas le plus socialement acceptable. Le Conseil de Développement approuve donc la proposition de ne pas actionner ce levier. Mais certains membres estiment que si un effort est demandé aux entreprises, il pourrait l'être également aux habitants.

- **Conclusions**

Au-delà de l'analyse différentielle des cinq leviers, le Conseil de Développement n'est pas convaincu que les mesures proposées suffiront à restaurer la capacité d'investissement de la Communauté.

A titre d'exemple, la réforme de la TPU amputera de moitié le bénéfice attendu de l'augmentation.

On ne peut malheureusement pas exclure que la Communauté ne soit contrainte à réduire ou différer son plan d'investissement.

Annexe 1 : réunions consacrées au budget, pour les années 2004 et 2005

2004	Réunions du GT, points en AP	Audités	2005	Réunions du GT, points en AP	Audités
			12 mai	GT	DG
			6 juin	GT	
			9 juin	AP	
			7 juillet	GT	VP+DGa
			21 septembre	GT	
			29 septembre	AP	
25 octobre	GT	DG+DF	3 novembre	GT	VP+DGa+DF
29 novembre	GT	DG+DF	30 novembre	GT	
2 décembre	AP		15 décembre	AP	
10 janvier	GT		5 janvier	GT	
25 janvier	AP				

GT : Groupe de Travail du Conseil de Développement

AP : Assemblée Plénière du Conseil de Développement

DG/DGA : Direction Générale de Plaine Commune

DF : Directeur Financier

VP : Vice-Présidente de Plaine Commune en charge du budget

Annexe 2 : Contributions individuelles

Contributions individuelles de cinq membres du Conseil de Développement, complémentaires à la contribution du groupe de travail.

Contribution de Mireille BOILLOT

Il me semble impossible au vu de la conjoncture actuelle d'intervenir sur le levier suivant :

La Taxe Professionnelle Unique : en effet, augmenter la taxe professionnelle sans envisager les répercussions sur l'installation et le maintien d'entreprises sur le territoire aurait pour conséquence de diminuer le volume de TPU pour les années à venir et de diminuer la dynamique de création d'emploi engagée sur le territoire.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire, si la communauté d'agglomération se dirige vers une diminution du reversement aux villes sur 4 ans, il conviendrait d'approfondir la réflexion au regard des compétences de l'agglomération, au regard des compétences des villes, le budget de ces dernières étant moins important lié au transfert.

Les dépenses de fonctionnement et de personnels nécessitent une analyse plus fine avec une grille d'étude faisant apparaître les effectifs de personnels municipaux affectés avant transferts, les effectifs de Plaine commune après transferts ainsi qu'une analyse des services d'appui sur les villes et à Plaine commune.

L'investissement doit être maintenu, cela nécessite un travail sur les priorités, de rechercher des financements publics et privés, et d'avoir à l'esprit que ces charges étaient avant assumées par les villes. Il conviendrait donc dans tenir compte dans le calcul de la DSC.

Une pédagogie de l'interdépendance ville aggro doit être mise en place. Il faut explorer les mutualisations possibles entre les villes et l'agglo. Cette réflexion amène à s'inscrire encore plus dans une démarche de budget participatif à l'échelle des villes et de l'agglo.

Contribution de Martine TIERCELIN

La présentation était intéressante mais il est difficile de donner son avis sur une méthodologie un peu floue. A prévoir la prochaine fois une présentation simple et concrète sur transparents.

Plusieurs questions ou remarques :

- Pourrait-t-on prévoir les investissements sur plusieurs années ? Certains projets ne peuvent se faire dans l'immédiat, problème de moyens ou découlant d'autres projets, il serait bien de les présenter sur le budget des années à venir pour en discuter dès à présent.
- Problèmes de choix d'investissements : ce sont les mêmes personnes élues qui font les propositions d'investissements et qui les votent. Ce serait bien que d'autres personnes fassent l'arbitrage. Mais, elles seront élues ou choisies par qui ? Qui financera ? Si elles sont élues par les citoyens directement ou pas, on risque de revenir encore une fois au choix politique !
- Participation des habitants : elle devrait se faire d'une façon plus systématique dans toutes les communes par l'intermédiaire des démarches quartiers : les aller-retour des informations apporteront des délais très longs. Il faudrait donc travailler tôt dans l'année sur des projets précis ou des pré-projets avec des cibles précises, ou même travailler sur les années précédentes pour concrétiser les années suivantes.
- Problème de désengagement de l'état : solution de l'augmentation de la TP. Attention aux PMI-PME qui risquent d'être pénalisées plus que les grandes sociétés. (Ce sont ces sociétés qui créent l'embauche en ce moment). Peut-on avoir une idée de la TP qui est ou qui sera pratiquée dans les communes à l'extérieur de Plaine-Commune : St -Ouen – Clichy /Seine – Gennevilliers. On pourra se rendre compte si l'augmentation est exagérée ou pas.

Contribution de Bernard GAUTIER

Les ambitions communautaires reposent à la fois sur des efforts de développement et d'attractivité du territoire, mais aussi sur la prise en compte de la solidarité nécessaire à l'existence de toute société.

PLAINE COMMUNE finance son fonctionnement et ses projets en grande partie grâce à ses ressources propres. En effet, 80% des recettes proviennent de la **Taxe Professionnelle Unique** (T.P.U.). Cette taxe est payée par les artisans, les commerçants, les professions libérales, les petites, moyennes et grandes entreprises des 8 villes composant la Communauté d'Agglomération.

Le budget de notre Communauté d'Agglomération doit être équilibré et dégager une marge de sécurité visant à **augmenter la capacité d'investissement de 8% à 16%**.

Parallèlement, les projets ne pourront être financés en 2006 qu'à hauteur de 40 millions d'euros au lieu des 76 millions d'euros prévus. Ce qui nécessite un arbitrage des projets, mais aussi une réduction des dépenses ainsi qu'une augmentation des recettes.

Les dépenses qui doivent diminuer :

1. **La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** versée par l'Etat pour aider les communautés d'agglomération (8 millions d'euros). Cette dotation continuera d'être versée aux communes avec une réduction de 50% étalée sur 4 ans. Les communes bénéficiaient ainsi de recettes que la Communauté d'Agglomération leur versait, mais sans obligation.

2. **Les dépenses de gestion qui n'augmenteront que de 4% au lieu de 5% envisagé.** Mais nous ne disposons d'aucune précision sur ce sujet.

Par contre, on ne touchera pas à la **Taxe Additionnelle**, incluse dans la Taxe d' Habitation. On évite ainsi de mécontenter les habitants.

Les recettes qui vont augmenter :

Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Les services financiers annoncent que **la réforme fiscale exonère les 50 plus grosses entreprises**, soit un manque à gagner de 2,7 millions d'euros. Mais de quelles entreprises s'agit-il ?

L'administration de Plaine Commune nous a fourni une liste des deux plus grosses entreprises de chaque ville, soit 16, parmi lesquelles on trouve : France Télécom, la R.A.T.P., la S.N.C.F., Eurocopter, Galerie Lafayette, Colas, Carrefour, Eclair labo. Il serait intéressant d'obtenir le tableau des 50 exonérés et leur territoire d'installation. On peut comprendre cette décision dont le but est de maintenir l'emploi, et au mieux de le développer.

Mais qu'en est-il de l'implantation des salariés de ces entreprises sur le territoire ? Y habitent-ils ? S'investissent-ils dans la vie associative culturelle et sociale locale ? Il serait intéressant de connaître le point de vue des membres de Plaine Commune Promotion , à la fois sur l'augmentation de la T.P.U, mais aussi sur l'implantation locale des salariés.

C'est donc le reste des assujettis à la **T.P.** qui devront supporter une **augmentation de 4%** : Les PME, les artisans, les commerçants, les professions libérales. Or, ces professionnels s'investissent dans le territoire. Ils sont présents de nombreuses heures. Ils sont des points de rencontre fréquents, d'échanges et d'arrimage de la population, donc des points d'encrage, de stabilisation dans la vie de la cité .Ils apportent un plus dans la vie de quartier.

Or, le « plus » que leur reconnaît PLAINE COMMUNE, c'est de payer davantage. Ils auraient sans doute préféré que le « plus » de Plaine Commune se situe ailleurs, plutôt dans une diminution, afin de pouvoir investir dans la qualité de leur entreprise. Pour eux, rien ne baisse jamais. Le problème de l'emploi se pose-t-il uniquement pour les grandes entreprises?

Nous n'avons pas eu en dehors du tableau des 16 premières entreprises du territoire, de précision, comme nous l'avions demandé sur la photographie de l'ensemble des entreprises. Il serait intéressant de connaître celles-ci, ainsi que le pourcentage de TPU payé par les artisans et commerçants, les PME, les grandes entreprises, les professions libérales.

Si la TPU n'est pas le seul élément déterminant pour l'installation sur un territoire, c'est un critère important, voir le principal pour certains.

L'éventualité d'une augmentation de la TPU avait été écartée ainsi que celle de la Taxe Additionnelle (T.A.) lors de notre rencontre du 21-09-05, avec les représentants administratifs et élus des finances.

PLAINE COMMUNE doit avoir les moyens de ses ambitions. Si ce n'est pas le cas, la Communauté d'Agglomération devra revoir ses projets à la baisse. **Il est malsain de fiscaliser continuellement les mêmes couches de population, à savoir les couches moyennes.** Il est d'ailleurs paradoxal de constater que l'imposition augmente pour certains, alors que pour d'autres, c'est la rémunération qui augmente. En effet, une nouvelle catégorie d'élus vient d'être créée, **les élus communautaires délégués**, dont la rémunération passe de 218,46 € à 959 €, soit 4 fois plus.

La Commission « budget » puis l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement doivent émettre un avis sur les propositions de la Commission des Finances du Conseil Communautaire. Que le Conseil de Développement produise son avis avant ou après le passage devant le Conseil Communautaire, il semble que cela pèse peu dans la décision finale. **Le rôle du CONSEIL de DEVELOPPEMENT** est-il de plagier le Conseil Economique et Social ou la Cour des Comptes, ou bien, **peut-il s'inscrire dans un équilibre où le consultatif participerait utilement à l'exécutif ?**

Contribution de Jean-Loup OGE

Contribution sur la présentation du budget prévisionnel et réalisé par nature pour chacune des entités et Plaine Commune, appelé pour chaque ville budget prévisionnel et réalisé consolidé

Tout budget est le reflet des priorités donc des choix politiques. Il est important que tout citoyen puisse en avoir une claire compréhension.

Problématique à résoudre :

Les Municipalités élaborent leur budget avec ou sans participation des habitants. Plaine Commune élabore son budget et puis en informe le Conseil de Développement. Il n'apparaît pas, du fait de transferts de certaines compétences, les objectifs et la réalisation des priorités de chacune des entités. Il paraît nécessaire de présenter à chaque citoyen ce qui est du ressort de la commune et de Plaine Commune.

Afin de permettre une lisibilité pour tous, il serait souhaitable de présenter avant l'adoption du budget prévisionnel communal et de Plaine Commune un budget prévisionnel consolidé avant l'exercice et un budget réalisé consolidé en fin d'exercice.

Sa présentation pourrait être :

Nature des actions	Financements		Nature des Recettes	Financements	
	communal	Plaine Commune		communal	Plaine Commune
Enseignement					
Habitat					
Entretien					
Fonctionnement					

Il peut être, pour certaines réalisations, nécessaire de faire figurer des engagements financiers des différents partenaires
(Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général ...)

Contribution de Thierry RUYER

I. Le « Budget participatif »

Les demandes relatives au « Budget participatif » ont déjà été formulées dans la contribution de l'an passé, mais elles restent d'actualité. Pour toutes sortes de bonnes raisons, et notamment pour éviter les investissements injustifiés, inutiles, destructeurs de patrimoine et hyper-coûteux (ça peut arriver), il est nécessaire :

1. **qu'un second souffle soit donné au Budget participatif de Saint-Denis qui est en sérieuse perte de vitesse ;**
2. que ce type de consultation des habitant-e-s soit étendu aux 7 autres communes ;

... et ce, dès le printemps 2006.

II. Le budget d'investissement 2006

La situation est la suivante : les Élu-e-s de la Communauté d'agglomération souhaitent investir 40 millions d'euros net en 2006, mais il ne reste que 11 millions dans la tirelire. Que peuvent-ils-elles faire ?

1. « Maîtriser les dépenses de fonctionnement »

En 2005, le budget de fonctionnement de Plaine Commune était de 125 millions d'euros. Une grande « maîtrise » des dépenses de fonctionnement signifie limiter l'augmentation de ces dépenses en 2006 à 3,5%.

Coût : 4,5 millions d'euros

2. « Augmenter le taux de la taxe professionnelle unique (t.p.u) »

Nous n'avons pas la moindre idée des conséquences que peut avoir une modification du taux de la taxe professionnelle unique. En fait, nous ne savons que 2 choses : premièrement, s'ils existent, les documents relatifs aux conséquences d'une modification d'un taux de t.p.u ne nous ont pas été communiqués ; deuxièmement, l'augmentation de la t.p.u prévue par les Élu-e-s rapportera la somme ci-dessous.

Gain : 2,3 millions d'euros

3. « Réduire la Dotation de solidarité communautaire »

En 2005, la Communauté d'agglomération a versé 8 millions d'euros aux Villes au titre de la « Dotation de solidarité communautaire ». En 2006, les Élu-e-s prévoient de diminuer ce reversement de 12,5%, ce qui rapportera la somme ci-dessous.

Gain : 1 million d'euros

Conclusion :

Comme on le voit, les gains que laissent espérer l'augmentation de la t.p.u et la réduction de la Dotation de solidarité communautaire (2,3 millions d'euros + 1 million d'euros) ne permettent même pas de couvrir l'augmentation « maîtrisée » des dépenses de fonctionnement (4,5 millions d'euros). On est loin des 29 millions d'euros qui manquent au budget d'investissement !

Pour investir 40 millions d'euros net en 2006, alors qu'ils-elles ne disposent que de 11 millions, les Élu-e-s doivent donc emprunter les 29 millions d'euros manquants.

Or, si la Communauté d'agglomération emprunte ces 29 millions d'euros, elle s'endettera très au-delà des « seuils généralement admis pour une collectivité », comme l'explique l'Étude prospective 2005-2012 du Cabinet Michel-Klopfer en présentant notamment la « capacité de désendettement » et le « taux d'épargne brut ».

Les débats autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de l'augmentation du taux de la t.p.u et de la réduction de la Dotation de solidarité communautaire apparaissent donc bien marginaux et force est de reconnaître qu'ils noient un peu le poisson.

En fait, le débat autour du budget 2006 est plutôt le suivant : « Est-il bon de surendetter la Communauté d'agglomération ? »

Si la Communauté d'agglomération est l'expression d'une solidarité entre les territoires, il me semble qu'elle doit aussi être l'expression d'une solidarité entre les générations. À ce titre, il est préférable de ne pas pénaliser ceux qui viendront après nous en leur laissant une montagne de dettes en héritage.

Enfin, dire que le surendettement de la Communauté d'agglomération est la conséquence de la politique gouvernementale ne me paraît pas être un argument recevable. Pour le budget de la Communauté d'agglomération, la politique du gouvernement est un facteur exogène, c'est-à-dire qu'il faut faire avec, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore. Si l'on veut dépenser plus, il faut d'abord gagner les élections législatives.

Annexe 3 : Informations demandées

Informations demandées à l'administration lors de réunions du groupe de travail.

Date du GT	Information demandée	Obtention
6 juin	des indications sur le salaire net moyen des différents grades d'agent avec des exemples concrets	Oui, 7 juillet
	le montant des indemnités des élus	Oui, 7 juillet
	une analyse par ville du montant de la TPU apportée par les entreprises avec la précision du type d'entreprise (artisan, libéral, grosse entreprise...)	Oui, 7 juillet
	le montant des recettes et les différents financeurs sur les projets d'investissement 2005	Non
	les motivations pour la répartition d'investissement 2005	Non
	le montant de la masse salariale des villes et de Plaine Commune avec le nombre de salariés	Non
7 juillet	le montant de la masse salariale des villes et de Plaine Commune avec le nombre de salariés	Non
	les coûts de fonctionnement par grande direction sur le réalisé 2004	Non
	les tableaux comparatifs des effectifs des bilans sociaux des villes et de l'agglomération de 2001, 2003, 2005.	Non

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr